

Pages de Profils

INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Au 1^{er} janvier 2012, l'artisanat occupe 158 500 actifs en Nord-Pas-de-Calais. Comme en France, la situation de l'emploi artisanal dans la région est stable par rapport à l'année précédente. L'emploi salarié et l'apprentissage sont néanmoins en léger repli. Le tissu artisanal nordiste se caractérise par des chefs d'entreprise un peu plus jeunes et des établissements de plus grande taille que dans les autres régions. Le taux de création d'entreprises est sur une bonne dynamique, soutenu par l'auto-entreprenariat. Cela entraîne une progression de la densité d'établissements légèrement supérieure au niveau national depuis 2009. Enfin, la valeur ajoutée par actif est similaire à la moyenne française.

Tableau de bord de l'artisanat au 1^{er} janvier 2012

Fabrice Danielou

Matthieu Lecomte

Service études et diffusion

INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS - 130 avenue du Président J.F. KENNEDY - CS 70769 - 59034 LILLE CEDEX
03 20 62 86 29 - TÉLÉCOPIE : 03 20 62 86 00

Au 1^{er} janvier 2012, l'artisanat représente 158 500 actifs en Nord-Pas-de-Calais.

STABILITÉ DE L'EMPLOI ARTISANAL NORDISTE, À L'IMAGE DU NIVEAU NATIONAL

En région comme en France, ce nombre est stable par rapport à l'année dernière (► [Tableau 1](#)). Les effectifs salariés ont cependant diminué mais de manière plus faible qu'en France métropolitaine (- 0,4 % contre - 0,9 %). La baisse la plus notable est enregistrée dans le secteur de la fabrication (- 2,6 %). Le secteur des services se distingue quant à lui par une croissance de l'emploi de 1,8 %.

Près de 13,5 % des salariés du secteur marchand non agricole en Nord-Pas-de-Calais travaillent dans l'artisanat. Depuis 2011, cette part a diminué dans la région et en France. Contrairement à l'emploi artisanal, l'emploi dans le secteur marchand non agricole a en effet progressé depuis un an.

UNE BAISSÉ DES EFFECTIFS DE L'APPRENTISSAGE MOINS MARQUÉE QU'EN FRANCE

Le nombre d'apprentis de l'artisanat continue à fléchir dans la région (-1 %) mais de manière moins prononcée cette année. Au 1^{er} janvier 2012, 7 500 apprentis sont ainsi accueillis dans un établissement artisanal.

A l'image de l'ensemble des effectifs salariés, cette baisse est deux fois moins forte qu'en France métropolitaine. Dans le secteur de la fabrication, contrairement à la tendance se dégageant chez les effectifs salariés, le nombre d'apprentis s'est stabilisé. Les autres secteurs sont tous affectés par une baisse d'effectifs.

Malgré une évolution un peu moins défavorable, la part des apprentis dans les effectifs de l'artisanat de la région (6,5 %) reste cependant inférieure d'un demi-point à ce qui est observé en France métropolitaine.

DES CHEFS D'ENTREPRISE LÉGÈREMENT PLUS JEUNES

L'âge moyen des chefs d'entreprise nordistes est de 43 ans contre 44 ans au niveau national. Les chefs d'entreprise de 50 ans et plus sont moins représentés (27 % contre 28 % au niveau national) tandis que ceux de moins de 26 ans sont un peu plus présents (6 % contre 4,5 % en France Métropolitaine). Déclinée sectoriellement, cette répartition n'est cependant pas homogène. À titre d'exemple, pour les 50 ans et plus, la part varie de 36,4 % (artisanat de fabrication) à 23,3 % (artisanat de l'alimentation) (► [Graphique 1](#)).

UN TAUX DE CRÉATION ÉLEVÉ, SOUTENU PAR L'AUTO ENTREPRENEURIAT

En 2012, 42 700 entreprises artisanales sont implantées dans la région. Elles regroupent 45 400 établissements soit 4,1 % des établissements de France métropolitaine. Ces entreprises se répartissent à parts égales entre les entreprises individuelles et les sociétés. Au niveau national, les entreprises individuelles sont légèrement plus représentées (52 %).

Avec un taux de création d'entreprises de 18,6 % (► [Définitions](#)), le Nord-Pas-de-Calais est la 2^e région la plus dynamique, juste derrière la région Provence-Alpes-Cote d'Azur. Les taux mesurés sectoriellement sont tous au-dessus de la moyenne française, sauf pour la fabrication (► [Tableau 2](#)). Dans les secteurs de l'alimentation et du bâtiment, ces taux sont en particulier les plus élevés parmi les régions françaises.

Néanmoins, cette dynamique s'est affaiblie en 2011 (- 1,5 point en Nord-Pas-de-Calais et - 2 points en France métropolitaine). Le secteur des services, qui était le secteur le plus dynamique en termes de créations d'entreprises en 2010, avec un taux de création s'élevant à 25 %, a connu une baisse conforme à la tendance nationale. L'alimentation et le bâtiment ont mieux résisté.

Tableau 1 : LES PRINCIPAUX CHIFFRES DE L'ARTISANAT AU 1^{er} JANVIER 2012

Unités : nombre, %

| ARTISANAT | 01/01/2012 | | | | Variation 2011-2012 en % | | |
|--|--------------------|-----------------------|--------------------|---|--------------------------|-----------------------|--------------------|
| | Nord-Pas-de-Calais | France métropolitaine | France de province | Nord-Pas-de-Calais/France métropolitaine en % | Nord-Pas-de-Calais | France métropolitaine | France de province |
| Effectifs salariés dans les établissements | 114 973 | 2 261 706 | 1 937 368 | 5,1 | -0,4 | -0,9 | -0,9 |
| Dont apprentis | 7 504 | 157 651 | 141 509 | 4,8 | -1,0 | -1,9 | -2,3 |
| Nombre de conjoints collaborateurs | 1 503 | 33 406 | 31 034 | 4,5 | -8,0 | -5,3 | -5,3 |
| Nombre de chefs d'entreprises | 42 069 | 1 042 032 | 873 657 | 4,0 | 1,5 | 1,8 | 1,6 |
| Ensemble des actifs | 158 545 | 3 337 144 | 2 842 059 | 4,8 | 0,0 | -0,1 | -0,2 |
| Nombre d'établissements artisanaux | 45 361 | 1 114 991 | 938 713 | 4,1 | 1,4 | 1,8 | 1,5 |
| Densité d'établissements pour 10 000 habitants | 112,47 | 178,50 | 185,00 | NS | 1,2 | 1,2 | 0,5 |
| Création d'entreprises | 7 806 | 164 490 | 137 717 | 4,7 | -2,4 | -7,2 | -6,9 |

L'évolution 2011-2012 est calculée au 1^{er} janvier de l'année.

Source : recensement de la population, répertoire des entreprises et des établissements Sirene 2012, Clap 2011, Lifi 2011, Sine 2011 (Insee).

L'auto-entrepreneuriat reste un régime prisé par les créateurs d'entreprises nordistes. Quelque 14 600 entreprises artisanales ont ainsi été créées sous ce régime depuis son instauration en 2009. Cela constitue 62 % des créations d'entreprises depuis cette date (soit 2 points de plus qu'au niveau national). L'alimentation constitue le secteur dans lequel la part de créations en auto-entreprise est la plus faible (37 %), à l'opposé du secteur des services (72 %).

DES ÉTABLISSEMENTS DE PLUS GRANDE TAILLE QUE DANS LES AUTRES RÉGIONS

Avec 5,3 salariés par établissement artisanal employeur, le Nord-Pas-de-Calais occupe le 4^e rang des régions françaises. La moyenne nationale se situe autour de 4,8 salariés (Tableau 3). Les établissements employeurs nordistes sont de plus grande taille dans le secteur de la fabrication, et de moins grande taille dans les services. Dans ce secteur et celui de l'alimentation, la taille moyenne des établissements est en outre très proche du niveau national.

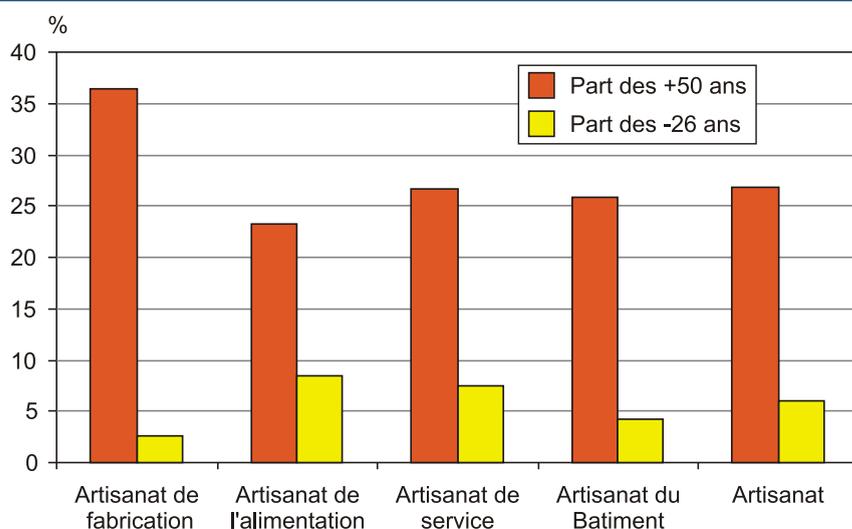
Dans la région, 52 % des établissements artisanaux régionaux n'ont pas de salarié contre 58 % en moyenne nationale. Le secteur de l'alimentation est celui dans lequel la part d'établissements sans salarié est la plus faible (35 %) et le secteur des services celui où cette part est la plus forte (61 %).

UNE DENSITÉ D'ACTIFS ET D'ÉTABLISSEMENTS ARTISANAUX EN PROGRESSION

Depuis 2009, la densité d'établissements artisanaux a augmenté de 5 % en moyenne par an dans la région, soit un point de plus qu'en France métropolitaine. Néanmoins, avec une densité de 112 établissements artisanaux pour 10 000 habitants en 2012, (Carte 1), la région reste en dessous du niveau national (185 établissements). L'écart le plus important est enregistré au sein du bâtiment avec une densité moyenne de 38 établissements pour 10 000 habitants contre 70 en France métropolitaine.

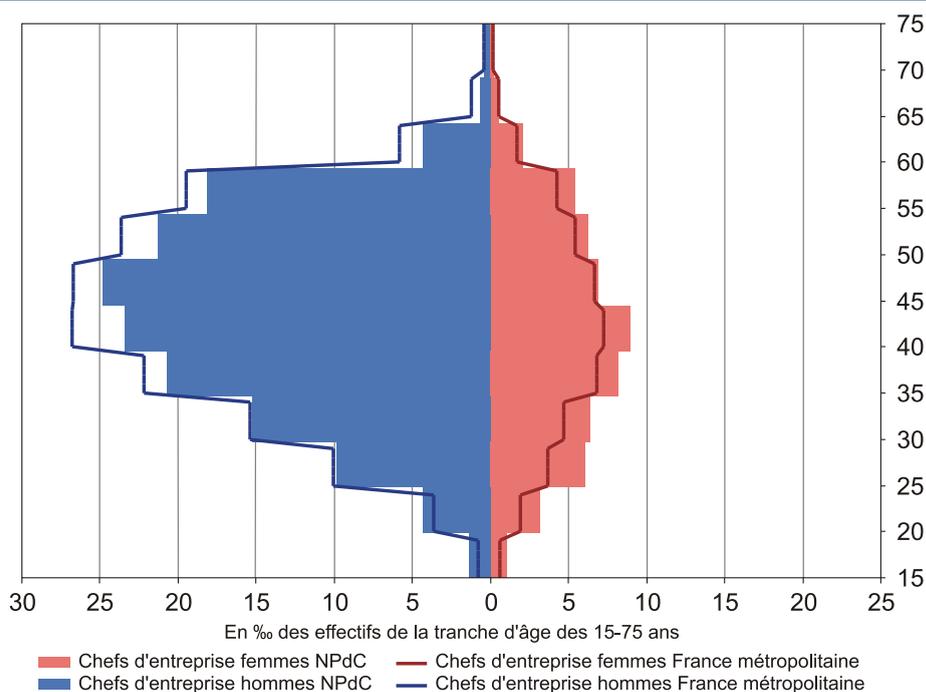
Sur cette période, la densité d'actifs de l'artisanat progresse au même rythme que le niveau national. La densité artisanale du Nord-Pas-de-Calais atteint ainsi 393 actifs pour 10 000 habitants en 2012 contre 532 actifs pour 10 000 habitants en France. Le décrochage le plus fort concerne également le secteur du bâtiment (145 contre 203 actifs), la plus grande taille des établissements ne compensant pas beaucoup la faiblesse de la densité d'établissements.

Graphique 1 : PART DES CHEFS D'ENTREPRISE DE L'ARTISANAT DE 50 ANS ET PLUS ET DES MOINS DE 26 ANS EN RÉGION NORD-PAS-DE-CALAIS



Source : RP 2010, exploitation complémentaire (Insee).

Graphique 2 : PYRAMIDE DES ÂGES DES CHEFS D'ENTREPRISE ARTISANALE EN NORD-PAS-DE-CALAIS



Source : RP 2010, exploitation complémentaire (Insee).

Tableau 2 : RÉPARTITION SECTORIELLE POUR L'ARTISANAT DES TAUX DE CRÉATION EN NORD-PAS-DE-CALAIS ET FRANCE MÉTROPOLITAINE AU 1^{ER} JANVIER 2012

Unité : %

| | Taux de création Nord-Pas-de-Calais | Taux de création France Métropolitaine |
|-----------------------------|-------------------------------------|--|
| Artisanat de fabrication | 11,2 | 11,5 |
| Artisanat de l'alimentation | 12,3 | 10,1 |
| Artisanat de service | 20,6 | 17,6 |
| Artisanat du Bâtiment | 21,1 | 17,2 |
| Artisanat | 18,6 | 15,8 |

Source : répertoire des entreprises et établissements, Sirene 2012, Clap et Lifi 2011 (Insee).

Tableau 3 : RÉPARTITION SECTORIELLE POUR L'ARTISANAT DU NOMBRE DE SALARIÉS PAR ÉTABLISSEMENT EN NORD-PAS-DE-CALAIS ET FRANCE MÉTROPOLITAINE AU 1^{er} JANVIER 2012

Unités : nombre, %

| | Nord-Pas-de-Calais | | | France métropolitaine | | |
|-----------------------------|---------------------------|--------------|----------------------------------|---------------------------|--------------|----------------------------------|
| | Établissements employeurs | Salariés | Salariés/établissement employeur | Établissements employeurs | Salariés | Salariés/établissement employeur |
| Artisanat de fabrication | 14,8 | 20,5 | 7,3 | 14,4 | 19,0 | 6,3 |
| Artisanat de l'alimentation | 16,4 | 14,4 | 4,6 | 15,3 | 14,6 | 4,6 |
| Artisanat de service | 33,0 | 27,3 | 4,4 | 32,3 | 28,9 | 4,3 |
| Artisanat du Bâtiment | 35,8 | 37,8 | 5,6 | 38,0 | 37,4 | 4,7 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 5,3 | 100,0 | 100,0 | 4,8 |
| Artisanat | 21 719 | 114 973 | - | 473 017 | 2 261 706 | - |

Source : Répertoire des entreprises et établissements, Sirene 2012, Clap et Lifi 2011 (Insee).

UNE VALEUR AJOUTÉE PAR ACTIF COMPARABLE AU NIVEAU NATIONAL

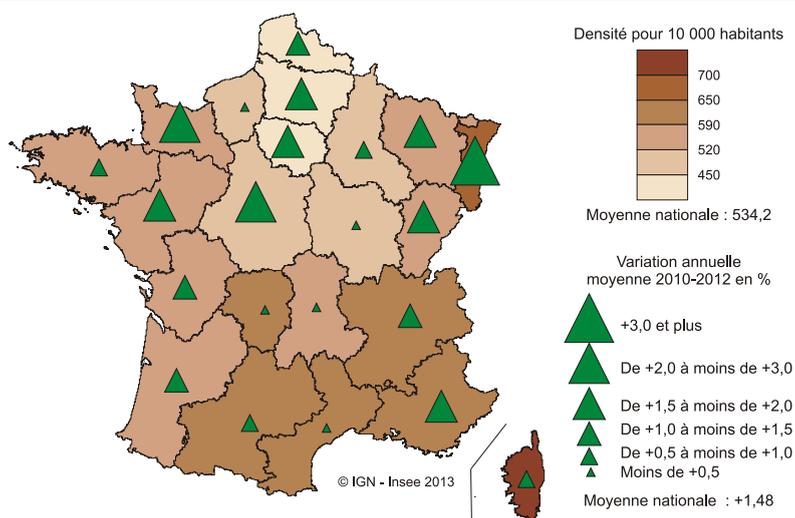
En 2011, les entreprises artisanales nordistes ont généré près de 5,5 milliards d'euros de valeur ajoutée, pour un chiffre d'affaires net annuel de plus de 15 milliards d'euros. L'artisanat contribue pour environ 12 % à la création de la richesse régionale pour le secteur marchand non agricole en 2011. C'est la plus faible proportion observée dans les régions provinciales françaises. Cela s'explique par une part faible de l'artisanat dans l'ensemble des actifs par rapport aux autres régions et une valeur ajoutée par actif occupé, de près de 35 000 €, qui ne se démarque pas de la moyenne nationale.

L'ARTISANAT DE FABRICATION, SECTEUR LE PLUS RÉMUNÉRATEUR

En dehors du secteur du bâtiment qui est plus rémunérateur en Nord-Pas-de-Calais (environ 1 100 € bruts annuels de plus que la médiane des régions de France métropolitaine), les salaires dans l'artisanat en Nord-Pas-de-Calais ne se distinguent pas vraiment de ceux des autres régions françaises

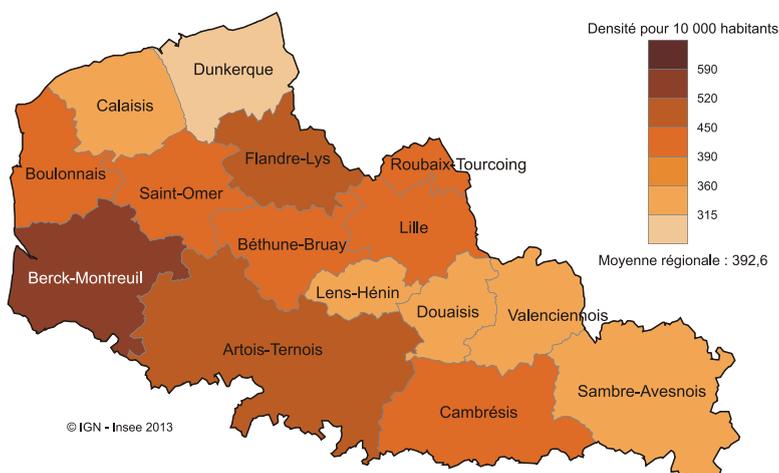
► **Tableau 4.** L'artisanat de fabrication est le secteur proposant les salaires les plus élevés (29 200 € bruts annuels par ETP). L'artisanat de l'alimentation est quant à lui le moins rémunérateur avec environ 20 600 € bruts annuels. Par ailleurs, les salaires enregistrés en région au sein de l'artisanat représentent 10,5 % de la masse salariale de l'ensemble du secteur marchand non agricole, soit 1,5 point de moins que la part de l'artisanat dans la valeur ajoutée régionale.

Carte 1 : DENSITÉ D'ACTIFS DE L'ARTISANAT POUR 10 000 HABITANTS PAR RÉGION EN FRANCE MÉTROPOLITAINE



Source : recensement de la population 2010 - exploitation complémentaire, Sirene 2012, Clap et LIFI 2011 (Insee).

Carte 2 : DENSITÉ D'ACTIFS DE L'ARTISANAT POUR 10 000 HABITANTS PAR ZONE D'EMPLOI EN NORD-PAS-DE-CALAIS



Source : recensement de la population 2010 - exploitation complémentaire, Sirene 2012, Clap et LIFI 2011 (Insee).

Les disparités territoriales restent fortes au sein de la région, la densité d'actifs de l'artisanat variant de 555 actifs pour 10 000 habitants dans la zone d'emploi de Berck-Montreuil (soit près de 20 actifs de plus qu'au niveau national) à 314 actifs pour 10 000 habitants dans la zone de Dunkerque.

**Tableau 4 : SALAIRES BRUTS PAR ETP EN NORD-PAS-DE-CALAIS
ET EN FRANCE MÉTROPOLITAINE**

Unité : nombre

| Secteur | Salaire brut par ETP en Nord-Pas-de-Calais | Médiane des salaires bruts ETP en France métropolitaine |
|-----------------------------|--|---|
| Artisanat de fabrication | 29 199 | 29 006 |
| Artisanat de l'alimentation | 20 626 | 20 960 |
| Artisanat de service | 23 121 | 23 183 |
| Artisanat du Bâtiment | 24 483 | 23 394 |

Source : Répertoire des entreprises et des établissements-Sirene 2012, Clap et Lifi 2011 (Insee).

Encadré 1 : LES MÉTIERS DE L'ARTISANAT

Dans cette étude, les métiers de l'artisanat sont regroupés en quatre grands secteurs : « Fabrication », « Alimentation », « Services » et « Bâtiment ». Afin de mieux appréhender ce que recouvre chacun de ces secteurs, les activités qui y sont le plus représentées sont précisées :

- Fabrication : « Fabrication de meubles », « Réparation de machines et équipements mécaniques », « Confection de matériel médico-chirurgical », « Confection de vêtements ».
- Alimentation : « Boulangerie-pâtisserie », « Restauration rapide », « Commerce de détail de viandes », « Charcuterie ».
- Services : « Coiffure », « Entretien-réparation de véhicules légers », « Taxis », « Soins de beauté », « Nettoyage courant des bâtiments ».
- Bâtiment : « Maçonnerie et gros œuvre », « Travaux d'installation électrique », « Travaux de peinture-vitrierie », « Travaux d'installation eau-gaz ».

Encadré 2 : LE CHAMP DE L'ARTISANAT

Selon la loi du 5 juillet 1996, l'artisanat regroupe l'ensemble des entreprises de dix salariés au plus au démarrage, immatriculées au répertoire des métiers, qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de service figurant dans l'article annexe du décret du 2 avril 1998 modifié par le décret du 11 mars 2010. Le fait d'être inscrit au répertoire des métiers ne confère pas automatiquement accès à la qualité d'artisan ou de maître artisan, qui soulignent la qualification et l'expérience du professionnel.

Cependant, la détermination du champ de l'artisanat n'est, en pratique, pas aisée. Pour donner une base méthodologique stable aux études sur ce thème, le rapport du groupe technique sur les statistiques régionales et locales de l'artisanat du Cnis du 30 juin 2004 recommande, à défaut d'une approche par les produits artisanaux, de suivre un des trois axes suivants, en privilégiant toutefois le premier :

- retenir l'ensemble des entreprises indépendantes inscrites au répertoire des métiers au titre d'une activité principale artisanale en excluant les filiales (et têtes de groupe) d'un groupe étranger ainsi que les filiales (et têtes de groupe) lorsque l'ensemble des entreprises du groupe compte plus de 250 salariés (approche restrictive);
- élargir ce périmètre aux inscrits au titre d'une activité secondaire (approche extensive) ;
- abandonner la notion juridique pour garder les Très petites entreprises ou TPE (définies comme les moins de 20 salariés) dont l'activité principale relève de l'artisanat.

Dans cette étude, le choix s'est porté sur le premier axe, conformément aux préconisations du groupe de travail.

Encadré 3 : LES AUTOENTREPRENEURS DE L'ARTISANAT

La Loi de modernisation de l'économie (LME) n° 2008-776 du 4 août 2008 a instauré un nouveau régime social et fiscal : l'auto-entrepreneuriat. Prenant effet le 1^{er} janvier 2009, il a eu comme conséquence une envolée des créations d'entreprise.

L'auto-entrepreneuriat permet à une personne physique d'exercer librement une activité indépendante. L'avantage est de pouvoir débiter ou fermer son activité facilement et de ne pas payer de charges fiscales ou sociales en cas de chiffre d'affaires nul. Pour être éligible à ce régime, en 2012, le chiffre d'affaires proratisé sur le nombre de jours d'activité annuelle ne devait pas excéder, sous réserve de disposition particulière, 81 500 euros pour une activité de vente de marchandises, d'objets, d'aliments à emporter ou à consommer sur place ou de fourniture de logement, ou 32 600 euros pour une activité de prestation de service.

Depuis le 1^{er} avril 2010, l'immatriculation au répertoire des métiers est obligatoire pour les personnes exerçant une activité artisanale à titre principal. Cette nouvelle disposition permet d'avoir une estimation précise du nombre d'autoentrepreneurs artisans.

Méthodologie

Le dénombrement des entreprises indépendantes artisanales à titre principal provient du Répertoire des Établissements et des Entreprises (REE) au 1^{er} janvier 2011. Les entités appartenant à un groupe étranger ou à un groupe français ou belge de 250 salariés ou plus, identifiées dans la base des Liaisons Financières (Lifi), sont exclues du champ.

L'emploi est la somme de l'emploi salarié issu de Clap et de l'emploi non salarié estimé à partir de l'enquête Sine. Pour cette estimation, on applique à chaque entreprise artisanale un coefficient calculé à partir des enquêtes Sine 2006 et 2010 qui prend en compte l'âge de l'entreprise, la catégorie juridique, la présence ou non d'un conjoint collaborateur pour les personnes physiques et l'activité artisanale.

Pour les créations d'entreprises, les séries sont comptabilisées en données brutes non corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) et constituées à partir de la date d'enregistrement des entreprises dans le REE. Dans cette étude, les chiffres de création sont plus élevés que lors des précédentes études, le champ ne se limitant plus aux créations d'entreprises déclarées auprès des Chambres de métiers et de l'artisanat. Tout autoentrepreneur exerçant une activité artisanale à titre principal a cependant l'obligation de l'immatriculer au répertoire des métiers relevant de ces chambres. A titre de comparaison pour 2011, le nombre de créations qui y sont enregistrées sur le territoire métropolitain s'élève à 118 300 entreprises, dont 60 100 auto-entreprises (contre respectivement 164 500 et 96 000 entreprises sur le champ de notre étude).

Définitions

Créations d'entreprises : Depuis le 1^{er} janvier 2007, la définition des créations d'entreprises a été modifiée afin d'être harmonisée avec les concepts au niveau européen : une création d'entreprise correspond à l'apparition d'une unité légale exploitante n'ayant pas de prédécesseur. Il n'y a création d'une entreprise que si elle s'accompagne de la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

La nouvelle notion de création d'entreprise est plus large que celle de création pure (ou ex nihilo) puisqu'elle inclut notamment les réactivations d'entreprises dont la dernière cessation remonte à plus d'un an et les reprises d'entreprises s'il n'y a pas continuité de l'entreprise. Cette continuité est évaluée à la lumière de la localisation de l'entreprise et de l'activité qui y est exercée.

Taux de création d'entreprises : rapport du nombre de créations d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1^{er} janvier de cette même année :

Taux de création d'entreprises 2011 = $\frac{\text{Nombre de créations d'entreprises en 2011}}{\text{Stock d'entreprises au 1er janvier 2011}}$

Établissement : L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise.

Autoentrepreneur : Le régime de « l'autoentrepreneur » s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire, dont l'entreprise individuelle remplit les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise et qui opte pour exercer en franchise de TVA.

Pour en savoir plus

« Des marges de progression pour l'artisanat en Nord-Pas-de-Calais », Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pages de Profils* n°86, décembre 2010

Rapport du « Groupe technique sur les statistiques régionales et locales » de l'artisanat, Cnis, 30 juin 2004

Décret n° 98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers, modifié par le décret n° 2006-80 du 25 janvier 2006, article 4, Journal officiel de la République française (JORF) du 27 janvier 2006, modifié par le décret n° 2010-249 du 11 mars 2010.

Suivi partenarial

Directcte :

Bruno Clement-Ziza - Cabinet et Mission Synthèse

Lahcen Merdji - Service Économie de Proximité, Création d'entreprises et tourisme

Conseil régional :

Stéphane Humbert - Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Évaluation

Carole Ovali - Direction de l'Action Économique

Directeur de la publication : Daniel HUART

Service Administration des Ressources : Philippe RODRIGUEZ

Service Études Diffusion : Arnaud DEGORRE

Service Statistique : François CHEVALIER

Rédacteur en chef : Arnaud DEGORRE

Correcteur réviseur : Élisabeth VILAIN

Responsable Fabrication : Olivier MAJCHERCZAK

Graphistes : Annick CEUGNIEZ, Olivier MAJCHERCZAK, Claude VISAYZE

CPPAD en cours - ISSN : 1774-7562 - Dépôt légal Décembre 2013 - © Insee - Code Sage PRO134620

Imprimerie : Becquart IMPRESSIONS - 67, rue d'Amsterdam - 59200 TOURCOING